

Kooma face au risque cyber : prévenir, assurer ou subir

Kooma, start-up lyonnaise de covoiturage, stocke les trajets et les coordonnées de 60 000 utilisateurs. Mme Diallo, cofondatrice, s'inquiète du risque d'attaque informatique : interruption de la plateforme, fuite de données, indemnisation des utilisateurs et des entreprises abonnées. Un courtier lui propose une assurance cyber ; un prestataire propose un plan de prévention (document 1).

Collaborateur(trice) de la direction, vous comparez les scénarios : ne rien faire, prévenir seulement, prévenir et assurer.

Document 1 : données du courtier et du prestataire

Élément	Valeur
Probabilité annuelle d'une attaque majeure, sans prévention	8 %
Coût estimé d'une attaque majeure	180 000 € (interruption, indemnisations, reconstitution des données)
Plan de prévention (audit, sauvegardes, formation)	22 000 € par an ; ramène la probabilité à 3 %
Assurance cyber	prime annuelle 9 600 €, franchise 15 000 €, plafond 500 000 €

Annexe 1 (arrondir à deux décimales)

Question	Réponse
Coût annuel espéré du sinistre sans prévention (probabilité × coût, €)	_____
Coût annuel espéré du sinistre avec le plan de prévention (€)	_____
Réduction du coût espéré obtenue par la prévention (€)	_____
Montant restant à la charge de Kooma si le sinistre survient alors qu'elle est assurée (€)	_____
Montant versé par l'assureur en cas de sinistre (€)	_____
Coût annuel certain du scénario « prévention + assurance » (prime + plan, €)	_____
Coût annuel espéré total du scénario « prévention + assurance » (prime + plan + probabilité × franchise, €)	_____

Questions d'analyse

Pour une start-up dont la trésorerie dépend des levées de fonds, l'argument décisif en faveur de l'assurance est :

- ☐ Son coût espéré, plus faible que celui du risque
- ☐ La suppression du risque de perte maximale, qu'elle ne pourrait pas supporter
- ☐ L'obligation légale de s'assurer contre le risque cyber

Si Kooma dissimulait à l'assureur l'absence de sauvegardes lors de la souscription, l'assureur pourrait :

- ☐ Augmenter la prime après le sinistre
- ☐ Rien : la déclaration de risque n'engage pas l'assuré
- ☐ Invoquer la fausse déclaration pour réduire ou refuser l'indemnité